

Règlement du Challenge Euromed Ecomobilistes avec Geco air en participation avec AtmoSud et Aria Technologies.



Challenge Euromed Ecomobilistes 25 avril > 23 mai 2019

Vous souhaitez améliorer la qualité de l'air en devenant écomobiliste ?

Ce Challenge localisé sur le territoire Euroméditerranée à Marseille, Métropole Aix-Marseille Provence est l'adaptation locale de la 5^{ème} édition du Challenge écoconduite interentreprises édition nationale.

1 - Objet

Geco air est une application d'écomobilité pour smartphones développée par IFP Energies nouvelles, avec le soutien de l'ADEME, et téléchargeable gratuitement depuis le site web www.gecoair.fr et sur les stores
*Geco air fonctionne sous iOS 9 <https://itunes.apple.com/fr/app/geco-air/id1169064121?mt=8>
et Android 4.4 KitKat ou des versions ultérieures <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ifpen.gecoair>*
**sous réserve de la compatibilité du smartphone*

Le challenge Geco air vise à montrer comment chacun peut agir simplement et contribuer à réduire l'empreinte environnementale de ses déplacements. Il vise à faire adopter au plus grand nombre d'automobilistes un comportement écoresponsable pour faire d'eux des écomobilistes. En réduisant leurs émissions de CO₂ et de polluants au volant et en les incitant à utiliser des modes de transport alternatifs. Enfin, il permet aux entreprises d'évaluer et de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de leurs salariés.

En bref : en optimisant sa conduite,

- les émissions de polluants d'un véhicule peuvent être réduites de moitié !
- les émissions d'oxyde d'azote peuvent être divisées par 4
- la consommation de carburant peut être réduite

Les véhicules électriques peuvent également participer, même s'ils ne seront pas pris en compte dans les résultats pour le classement général du Challenge. Cela leur permettra d'obtenir des données sur leurs émissions de particules fines liées à l'usure des pneumatiques et des plaquettes de frein.

2 - Comment fonctionne l'application Geco air ?

Le principe de Geco air est simple. D'une part il analyse les émissions (CO₂, polluants et particules) liées aux trajets de l'utilisateur, quel que soit le type de transport (voiture, transport en commun, bus, vélo...). D'autre part il le sensibilise sur l'impact environnemental de ses déplacements avec un score mobilité, délivré chaque jour et après chaque trajet. Et enfin, lorsque l'utilisateur prend sa voiture, il l'aide à améliorer sa façon de conduire par des conseils simples, pratiques et personnalisés après chaque trajet.

3 - Calendrier

Le challenge se déroulera du 25 avril – 23 mai 2019.

L'ensemble des informations (entreprises, localisations, participants, scores...) sont fournies et triées par IFPEN afin d'organiser les classements et d'informer les gagnants.

Nous encourageons les inscrits à participer au Challenge durant toute sa durée. Néanmoins, les inscriptions sont autorisées à tout moment. Les résultats du Challenge ne prendront en compte que la période concernée. Les écomobilistes peuvent consulter chaque jour leur score de mobilité.

4 - Modalités d'inscription des entreprises ou organismes (administration, association...)

La participation au challenge est gratuite. Les établissements s'inscrivent directement sur la plateforme web dédiée, <https://www.gecoair.fr/challenge/inscription.html> par l'intermédiaire de leur référent ou toute personne habilitée.

La personne qui crée l'entreprise (ou l'association ou le territoire en tant qu'entité participante) sur le site Geco air devient l'administrateur du compte. Elle pourra ainsi suivre l'activité de son entité (note, classement, nombre de collaborateurs participants.)

5 - Déroulement du challenge (pour les collaborateurs ou membres adhérents souhaitant participer)

Pour participer, rien de plus simple. Depuis un smartphone :

- Télécharger l'application Geco air et s'enregistrer (pseudo, mail, mot de passe, immatriculation pour remonter automatiquement les caractéristiques techniques de son véhicule)
- Se raccrocher à son entreprise ou au groupe Euromed via l'onglet Classement (sélectionner dans le menu déroulant)
- L'application détecte automatiquement les trajets, pas besoin de la lancer !

Attention : pour que les données soient prises en compte pour le Geco air Challenge Euromed Ecomobilistes, un minimum de 10 trajets supérieurs à 2 km doivent être effectués et enregistrés pendant la durée du challenge.

Le concours est ouvert à tous.

La participation au challenge est gratuite.

Les établissements inscrits concourront dans la catégorie correspondant au nombre de salariés (ou membres) renseignés lors de leur enregistrement :

- A) 1-49 salariés
- B) 50-199 salariés
- C) 200-499 salariés
- D) 500 et +

Les entreprises multi-sites peuvent concourir pour chaque site séparément ou en commun. Tous les trajets enregistrés, week-end compris, sont pris en compte. Les personnels des prestataires travaillant au sein de l'établissement peuvent s'inscrire dans le groupe.

6 - Obligations de l'établissement participant

La participation de l'établissement suppose :

1. L'inscription de l'entreprise sur la plateforme web dédiée <https://www.gecoair.fr/challenge/inscription.html>
2. Une communication sur l'évènement à l'ensemble des salariés
3. La distribution (mail) du [flyer fourni](#) par les organisateurs du challenge

7 - Critères de sélection des gagnants

Pour chacun des territoires partenaires, un établissement ou organisme sera déclaré gagnant dans chaque catégorie (A, B, C, D) s'il a obtenu sur l'application Geco air, dans le cadre de la participation au présent challenge, le meilleur score de mobilité

Au-delà de la performance « entreprise, organisme », sera aussi soulignée la meilleure performance individuelle d'un collaborateur ou membre adhérent sur le territoire Euroméditerranée.

8 - Classement

En se connectant à l'application Geco air, chaque salarié a accès à ses propres données et aux données agrégées de son entreprise (km parcourus, nombre d'utilisateurs, etc.). Il est possible pour chaque entreprise de suivre ses résultats détaillés par rapport à la moyenne de l'ensemble des participants sur une page web dédiée.

9 - Communication

Les établissements participants autorisent les organisateurs à communiquer sur leurs résultats au challenge et à les afficher sur le site web ou sur les pages internet ou réseaux sociaux des partenaires du Challenge, comme participants au challenge Geco air.

Les renseignements demandés sur l'entreprise au moment de l'inscription ne sont en revanche pas publiés. Ils ne sont visibles que par les organisateurs.

10 - Annulation, prorogation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances les y obligent, sans avoir à justifier de leur décision.

11 - Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

L'inscription de tout établissement ou entreprise au Challenge Euromed Ecomobilistes Geco air suppose l'acceptation du présent règlement.